

Renseignements et inscriptions

Les inscriptions se font :

Au Pollen
Service Jeunesse-éducation
Tél. 02 96 76 05 01
A partir du 1^{er} septembre 2018

Jours	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermé au public	14h-17h
Mardi	9h-12h30	14h-17h
Mercredi	9h-12h30	14h-17h
Jeudi	Fermé au public	14h-17h
Vendredi	9h-12h30	14h-17h

Au local jeunes du Pollen
Service Jeunesse-éducation
A partir du 5 septembre 2018
Tél. 02 96 76 05 08

Heures d'ouverture, du 5 septembre au 31 octobre et du 1 ^{er} mars au 30 juin	
Mercredi	14h-18h
Vendredi	17h-19h
Samedi	14h-18h*
Heures d'ouverture, du 14 novembre au 6 mars	
Mercredi	13h30-17h30
Vendredi	17h-19h
Samedi	13h30-17h30*

*Des activités peuvent être proposées en dehors de ces créneaux horaires.

Des activités toute l'année !

Pour tous renseignements : le Pollen service Jeunesse-éducation | Tél. 02 96 76 05 01

CULTURE
LOISIRS
JEUNES
2018-2019

La carte

Pour les 12-17 ans
Des activités toute l'année !



service communication • Ville de Ploufragan
© Photos : Pollen

Le service Jeunesse-éducation propose des activités en phase avec les valeurs portées par la Ville de Ploufragan : la laïcité, l'épanouissement, l'autonomie, la tolérance et la solidarité, la citoyenneté, le développement durable.

Carte CLJ - Conditions

- La carte est valable sur l'année scolaire du **1^{er} septembre au 30 juin** de l'année suivante.
- Inscription tout au long de l'année scolaire.
- Son tarif est de **7,60€** pour les jeunes de Ploufragan et de **30,20€** pour les jeunes des communes extérieures.
- Elle est disponible au service Jeunesse-éducation et sur les locaux jeunes.
- Elle ne pourra être délivrée qu'après le retour de l'autorisation parentale et du certificat médical nécessaires pour la pratique de toutes les activités proposées.

!!! Attention ! les jeunes doivent avoir 12 ans à l'inscription.

Exemple carte CLJ :

CULTURE LOISIRS JEUNES 2018-2019 	Nom
	Prénom
	Né(e) le
	Adresse
	N°
	Tél.



Avec la Carte CLJ accède à 3 types d'activités...

Au local jeunes du Pollen

Ouvertures :

Mercredis, de 14h à 18h,

Vendredis, de 17h à 19h,

Samedis, de 14h à 18h*.

**Des activités peuvent être proposées en dehors de ces créneaux horaires.*

Un programme d'activités TRIMESTRIEL sera diffusé aux adhérents afin qu'ils puissent s'organiser dans leur emploi du temps (laser-game, bowling, Armor pocket film, cinéma, sortie foot...). Un supplément sera demandé pour certaines activités (entre 1,50€ et 5€).

Aux Loisirs animations jeunes (LAJ) :

Vacances concernées : Toussaint / Noël / Hiver / Printemps

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 en période de vacances scolaires. Un programme d'activités pour les 2 semaines de vacances sera diffusé aux adhérents, une quinzaine de jours avant le début de celles-ci. Pour s'inscrire, il vous suffira de remplir un coupon réponse selon les activités de votre choix et de le remettre avant ou pendant les vacances aux animateurs. Un supplément sera demandé pour certaines activités (entre 1,50€ et 5€).

Les activités proposées :

- activités de plein air (accrobranche, VTT, moto, tir à l'arc...)
- activités en salle (badminton, tennis, handball, basket-ball...)
- activités nautiques (kayak)
- activités manuelles (atelier bois, maquette...)
- activités d'expression (danse, photo...)
- autres activités (projets, minis camps...)

Déplacements et responsabilité :

Tous les départs et retours d'activités se font au local jeunes.

Les jeunes sont sous la responsabilité du « Loisirs Animations Jeunes » :

- dans l'enceinte du local jeunes,
- durant les activités,
- lors des déplacements organisés dans le cadre des activités.

Le service Jeunesse-éducation dégage sa responsabilité :

- pour tous les déplacements individuels (ex : trajet du domicile au local jeunes),
- lorsqu'un jeune ne se rend pas à l'activité alors qu'il s'y était inscrit,
- lorsqu'un jeune souhaite quitter le local avant sa fermeture, à 12h ou 17h30.

▲ Un jeune peut être exclu du centre sans compensation ni remboursement si son comportement nuit au bon fonctionnement du « Loisirs Animations Jeunes »

Au Centre culturel :

Elle ouvre droit au tarif « adhérent » sur les spectacles organisés par le Centre culturel.